

Il est dit que cet hiver fut rigoureux, de retour à la normale montréalaise. Ceci dit, il a finalement pris fin, le pas des gens dans les rues semblant plus léger. Comment vous portiez-vous?

Concours d'élocution japonaise du Québec et du Canada atlantique

Le 8 mars, le 35e Concours d'élocution japonaise du Québec et le 27e Concours d'élocution japonaise du Canada atlantique eurent lieu. Lors de ces occasions, le Consul Général Adjoint Yoshiki Takaku prononça un discours d'ouverture et les participants employèrent adroitement diverses expressions japonaises pour partager leurs expériences et réflexions de manière riche et personnelle. Nous espérons que l'apprentissage de la langue japonaise continuera de favoriser les échanges et la compréhension entre le Japon et les provinces canadiennes.



Rencontres des ministres des Affaires étrangères du G7 et des ministres des Affaires étrangères du Canada et du Japon dans Charlevoix

Le 13 mars, le ministre des Affaires étrangères, Takeshi Iwaya, au Canada pour participer à la rencontre des ministres des Affaires étrangères du G7 de Charlevoix, rencontra la ministre canadienne des Affaires étrangères, Mélanie Joly. Il exprima d'abord son souhait de continuer à travailler étroitement avec le Canada, important partenaire stratégique pour la région indo-pacifique, dans un large éventail de domaines, notamment ceux de la sécurité, l'économie et les échanges de personnes. Ils



réitérèrent ensuite leur volonté de continuer de promouvoir la coopération bilatérale, notamment dans la région indo-pacifique et dans la sphère économique.

Charlevoix fut aussi choisie pour accueillir le sommet du G7 en 2018 et, faisant partie de l'équipe de soutien de la délégation japonaise en mars dernier, je compris pourquoi alors que j'apercevais parfois, depuis Charlevoix ou La Malbaie, de vastes rivières gelées et des forêts luxuriantes. Je me souviens d'avoir été impressionné par la sécurité assurée par les polices fédérale et provinciale et autre personnel, ainsi que par l'hospitalité chaleureuse et amicale des habitants de La Malbaie. Je tiens à remercier toutes les personnes concernées.

Réception de la fête nationale à l'occasion de l'anniversaire de Sa Majesté l'Empereur du Japon

Le 21 mars, le Consulat Général du Japon tint sa réception annuelle célébrant l'anniversaire de sa Majesté l'Empereur du Japon. L'évènement débuta par une prestation du groupe de tambours japonais, Arashi Daiko, suivie des hymnes nationaux du Japon et du Canada interprétés par un duo au violon et violoncelle. Des allocutions furent prononcées par la ministre de la Santé et des Aînés du Québec, Sonia Bélanger, et par la présidente du conseil municipal de Montréal, Martine Musau Muele, qui représentaient respectivement le gouvernement du Québec et la ville de Montréal. Je donnai le discours final, puis la cérémonie d'ouverture se termina par le traditionnel « kagami biraki ».

Les invités purent apprécier pleinement la culture et les attraits du Japon à travers une sélection de sakés et de plats typiquement nippons, des arrangements d'ikebana ainsi que des kiosques d'information présentant des entreprises japonaises locales et promouvant le tourisme japonais.





Modifications du programme de visa vacances-travail

Depuis 1986, le Japon et le Canada offrent un programme de visa vacances-travail, dont les principaux prérequis sont énumérées ci-dessous à titre de référence.

Depuis le 1^{er} décembre 2024, les citoyens canadiens peuvent désormais séjourner au Japon avec le statut de visa vacances-travail pour une durée maximale de deux ans au cours de leur vie (auparavant un an), soit pour deux séjours distincts d'une durée maximale d'un an chacun, soit pour un séjour d'une durée maximale de deux ans consécutifs suite à une demande de prolongation approuvée. En outre, depuis le 1^{er} avril 2025, en plus du dépôt de la demande en personne, il est maintenant possible de la soumettre par envoi postal.

N'hésitez pas à partager ces informations avec amis et connaissances qui pourraient souhaiter profiter de cette merveilleuse opportunité d'échange.

Exigences du programme de visa vacances-travail

Pour toute information relative à des demandes spécifiques, veuillez contacter notre Section consulaire.

- Être citoyen canadien et résider au pays à la date du dépôt de la demande;
- Avoir l'intention d'entrer au Japon pour une durée déterminée dans le but principal d'y passer des vacances;
- Être âgé de 18 à 30 ans à la date du dépôt de la demande;
- Être titulaire d'un passeport valide et en possession d'un billet de retour (ou détenir les fonds nécessaires à l'achat de celui-ci);
- Disposer de ressources financières nécessaires pour subvenir à ses besoins au début du séjour au Japon;
- Être en bonne santé et ne pas avoir de casier judiciaire.

Page web du Consulat Général du Japon à Montréal sur le visa vacances-travail

(français) <https://www.montreal.ca.emb-japan.go.jp/fr/consular/vacances-travail.html>

(anglais) <https://www.montreal.ca.emb-japan.go.jp/en/consular/workingholiday.html>

**En plus de ce qui précède, j'eus l'occasion d'échanger idées et opinions avec diverses personnes et organisations japonaises et canadiennes, pour quelques semaines, une fois de plus, des plus enrichissantes.*